

# Commune de DOUAINS

## COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mercredi 14 janvier 2015

Etaient présents :

Mme Catherine COUÂNON, Maire  
MM Bernard UGUEN, Vincent LEROY, Ulric SERRANO, adjoints  
Philippe UHGETTO, Philippe MARIE, Dominique TIRON, Jean-Louis GUETTARD,  
Michel LE MORVAN ;

Absente ayant donné pouvoir :

Sandrine PRUNIER BOSSION, conseillère municipale.

\* \* \* \*

**M. Ulric SERRANO a été désigné secrétaire de séance.**

-----

*En préambule, Messieurs Dominique TIRON et Jean-Louis GUETTARD demandent que les convocations ainsi que les compte-rendus leur soient transmis par papier.*

### **CAPE –**

#### **PAZ Plan d'aménagement de zone et RAZ règlement d'aménagement de zone**

Une réunion avec M. ROCHETTE sur ce sujet doit intervenir le 15 janvier 2015.

Un courrier va lui être adressé pour lui indiquer qu'il appartient à la commune de Douains d'établir le PAZ et le RAZ et non pas à la CAPE

#### **Service Habitat et aménagement**

Le Président de la CAPE demande notre positionnement quant au transfert de la compétence document d'urbanisme. La Loi ALUR adoptée le 26 mars 2014 a instauré le transfert systématique de la compétence en matière de document d'urbanisme aux intercommunalités (dans un délai de 3 ans après promulgation de la Loi, soit le 26 mars 2017) sauf si 25 % des communes représentant 20 % de la population s'y opposent. Le conseil municipal ne souhaite pas se prononcer actuellement sur le transfert volontaire de la compétence document d'urbanisme, cela sera revu à un prochain conseil. Un courrier va être adressé à la CAPE pour avoir un tarif par document d'urbanisme dans le cadre de ce qui leur serait affecté (PC – DP, CU etc ...)

#### **Service Environnement - Déchets verts**

Les services de la CAPE nous ont transmis un titre de 1 598.13 € pour le surplus de la benne à déchets verts pour le mois d'octobre 2014.

Une étude est actuellement faite pour fermer le site afin d'éviter les débordements de déchets verts qui impactent les finances communales.

Madame le Maire signale que la benne du point vert a été remise en place le 02 janvier 2015.

Affaire à suivre ....

### **VESTIAIRE FOOT**

La puissance du compteur EDF du stade n'est plus adapté aux besoins. Afin de pouvoir éclairer l'ensemble du terrain de foot, il devient nécessaire de procéder à l'augmentation de puissance du compteur EDF et de passer à 45 ampères.

## **P.L.U. -**

Afin de procéder à l'élaboration du Plan local d'urbanisme, le conseil a fait appel à différents Cabinets d'architectes et autres bureaux conseils, les devis d'honoraires et de prestations se montent à :

➤ Cabinet GILSON (a effectué 1 <sup>er</sup> PLU).....	HT	14 932.75 €
➤ Environnement Conseil .....	HT	18 487.50 €
➤ Cabinet FORTEAU .....	HT	22 000.00 €

Avant de sélectionner le Cabinet qui élaborera le PLU, le conseil municipal souhaite rencontrer le Cabinet GILSON pour étudier la possibilité d'une remise, le cabinet ayant établi le 1<sup>er</sup> PLU , une base des diagnostics de la commune est déjà en place, contrairement aux autres cabinets.

- La Préfecture nous attribue pour la mise en œuvre des documents d'urbanisme, un versement DGD (dotation générale de décentralisation) de 11 044.14 €

## **PREFECTURE**

**Dématérialisation des avis ABF** – Dans le cadre d'amélioration des autorisations de travaux, les avis émis par les architectes de bâtiments de France sur les dossiers de demande de travaux seront transmis dorénavant par voie électronique.

## **FINANCES**

**Indemnités de fonction des trois adjoints** – Les 3 adjoints souhaitent percevoir leurs indemnités d'adjoints à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015.

- ✓ M. GUETTARD signale toutefois que les 3 adjoints auraient pu percevoir cette indemnité depuis leur élection en divisant en 3 l'indemnité de 2 adjoints, comme cela avait été fait par la précédente municipalité. M. GUETTARD indique que le fait de ne pas avoir perçu leurs indemnités depuis le début pour permettre des travaux communaux est tout à leur honneur, mais ce geste sera très rapidement récupéré sur les mois qui viennent.

Le conseil municipal , à la majorité, décide d'appliquer le taux maximal de 6.6 % de l'indice 1015 pour les indemnités des trois adjoints à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015.

## **Indemnités de conseil et de budget du receveur municipal –**

Madame le Maire rappelle dans le cadre de leur mission de conseil et d'assistance ainsi que pour des aides pour la confection des documents budgétaires de la commune, des indemnités peuvent être allouées aux receveurs municipaux.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, attribue à M. GUILLÉE, Trésorier en poste à Vernon, une indemnité de conseil au taux de 100 % calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16/12/1983 ainsi qu'une indemnité pour la confection des documents budgétaires de la commune.

## **PREVISIONS BUDGETAIRES**

Bernard UGUEN, adjoint aux finances, donne la liste des travaux à effectuer pour 2015 en investissement :

✓ Eclairage public à GOURNAY .....	Part communale	7 500.00 €
✓ Extension EP « rue des Haies » .....	-	1 760.00 €
✓ Fenêtres mairie .....	-	5 108.00 €
✓ Fenêtres maison communale .....	-	3 867.00 €
✓ Peinture mairie .....	-	6 960.00 €
✓ Ralentisseurs .....	-	21 000.00 €
✓ Tondeuse .....	-	2 000.00 €

✓ Gravure Monument aux Morts .....	-	4 002.00 €
✓ Atelier communal (mise en conformité stockage)	-	3 908.00 €
✓ Décorations de Noël.....	-	1 000.00 €
✓ Diagnostic et vérifications dans ERP.....	-	4 556.00 €
✓ Bungalows.....	-	4 900.00 €

Cet état de travaux n'est pas limitatif et pourra être modifié suivant l'importance et l'urgence.

### **QUESTIONS DIVERSES**

- Le recensement de la population débute demain 15 janvier 2015 pour un mois.
- 11<sup>e</sup> fête de la peinture dimanche 7 juin 2015
- Un règlement opérationnel pour la mise en œuvre des moyens du S.D.I.S. en matière d'organisation et de distribution des secours sur l'ensemble des communes du département. nous est transmis.

### **URBANISME**

- PC – MICHAUT Aurélien déposé avec l'assainissement modifié

Fin de la réunion à 23 heures 45

Vu, le Maire

C. COUÂNON